Groupe accessibilité et relations avec les bailleurs

1 place de Trêves
54500 Vandoeuvre-les-Nancy

Site internet : www.conseilcitoyenvandoeuvre.org
Mél : contact@conseilcitoyenvandoeuvre.org
Tél : 09 84 48 52 89

Compte-rendu de l'entrevue avec la société Batigère le 13/06/2019 à 14 h 30 dans notre local

Nous avons reçus MM. Nicolas KWIATKOWSKI, responsable de l'agence de Vandoeuvre, et son adjoint Loïc BAKOUR, chargé de gestion locative.

Membres du groupe de travail « accessibilité et relations avec les bailleurs » présents : Sylvie GUENAIRE et Anne-Marie GRANDPRE

Nous avons tout d'abord passé en revue les différentes fiches qui avaient été fournis lors de notre précédente entrevue afin de voir les avancées par rapport à notre précédent constat.

- Rue du Portugal, entre les bâtiments « Colombes » et « Cygnes »
- La dangerosité du terrain de jeux. Le chiffrage est en cours pour la mise en sécurité de ce terrain de jeux. Nous avons appris qu'il y a 16 aires de jeux qui appartiennent à Batigère.
- Le jardin collectif demandé par un habitant – Il est en cours de réalisation
- Table de pique-nique et bancs – Il n'est pas prévu de mettre une table et des bancs. Il y a d'ailleurs des bancs dans le parc tout proche
- Problème particulier de M. et Mme OUMSISSI – Le problème est réglé
- Les autres soucis relèvent plutôt d'incivilités difficiles à gérer.

- Rue de Gembloux, les « aiglons » et les « serins »
- En ce qui concerne les problèmes des aiglons (bouton d'ouverture trop éloigné, et à l'arrière du bâtiment difficultés de descendre en toute sécurité avec un fauteuil roulant), ces points sont à revoir, car les représentants batigère ne sont pas certains d'avoir remédié à ces difficultés.
- En ce qui concerne le bâtiment les « serins », le meuble gênant la manœuvre d'ouverture de la porte pour un fauteuil roulant a été enlevé.

- Place d'Irlande, les « canaris » - Les problèmes soulevés qui ont pu être réglé l'ont été.

- Place d'Ecosse, les « grands ducs »
- Les tapis manquant sont en commande
- Une poubelle a été remise
- Pas possible techniquement de régler le problème de l'accès au 2^{e} étage par ascenseur
- Le problème de chauffage devrait être réglé, car ils ont fait intervenir le chauffagiste.

Nous avons ensuite débattu du problème des « encombrants » qui nuisent au cadre de vie des habitants. Batigère fait régulièrement une action par voie d'affichage dans les immeubles. Les panneaux rouges prévenant des sanctions situés près des moloks n'ont pas plus d'effet. Il n'y a pas de solution miracle. Batigère propose pourtant à la population des enlèvements pour 1 ou 2 €. La métropole ne gère qu'un enlèvement par an, le reste est réalisé par le bailleur, ce qui n'est pourtant pas son rôle. Peut-être que le Conseil Citoyen aurait un rôle à jouer dans ce domaine.

Ayant entendu parler de destruction des batiments « hulottes » et « serins », nous avons demandé à nos interlocuteurs ce qu'il en était. Batigère nous a confirmé qu'à l'horizon de 5 à 10 ans, le bâtiment « Hulottes » serait détruit, et celui des « serins » serait réhabilité sans toutefois pouvoir nous donner le degré de réhabilitation. Il est encore trop tôt. Nous avons appris que serait renouveler l'opération « blattes » qui a déjà eu lieu.

Nous leur avons indiqué que nous avions l'intention sous peu de faire un « point contact itinérant » devant les courlis, et nous leur avons demandé des précisions sur le calendrier de destruction et de relogement.

Il y a eu une réunion publique sur ce sujet suite à une pétition. La démolition devrait se faire en 2021 sans conserver aucun des éléments de décoration contrairement à ce que certains nous ont laissé entendre. L'enquête sociale a duré 5 ans, puis il y a eu une enquête individuelle pour connaître le souhait et les besoins des habitants. La convention de relogement prévoit normalement en priorité le relogement dans du neuf, mais hors QPV. Toutefois, il est prévu, face au centre Jeanne d'Arc, la construction par MMH de 16 logements qui pourront peut-être recevoir certains habitants du bâtiment « Courlis ». Fin septembre, trois propositions vont être faites aux habitants, après quoi ils seront expulsables. Il faut noter que Batigère prendra en charge les frais de déménagement, les habitants arriveront dans un logement en bon état, et il y aura une indemnité de relogement (pour couvrir les frais annexes). Les bâtiments rue de Harlem, appartenant à MMH devraient être détruits avant 2021.

Nicolas KWIATKOWSKI a terminé en nous invitant à installer quand nous le souhaitions un point contact itinérant dans leur hall, il conseille même les derniers ou premiers jours du mois, là où nous pourrions avoir plus de monde.

Pour mémoire : Nous avons prévenu Batigère de notre difficulté à récupérer la clé de la boîte aux lettres situé au 1 place de Trêves. Il nous a indiqué qu'il changerait la boîte aux lettres et nous préviendrait quand ce serait fait.

Fait à Vandoeuvre-lès-Nancy, le 6/07/2019

Les Conseillers Citoyens,

Sylvie GUENAIRE
Anne-Marie GRANDPRE